



Mairie de Lavernose-Lacasse

ARRETE N°2023/05-AG

Objet : Arrêté de délégation de signature au 1er adjoint – Complément à l'arrêté n°2021/17/AG

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

Vu la délibération VII-2021/99 du 15 novembre 2021,

Vu l'arrêté n°2021/17/AG fixant les délégations de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il y a lieu de préciser la délégation de fonctions et de signature du 1^{er} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} : MME PELLEGRINO Yvette, 1^{ère} adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme et autorisations d'occupations des sols
- Affaires financières (dossiers de demande de subventions et commissions d'appel d'offres)
- Sécurité des bâtiments et établissements recevant du public
- Police de circulation, de stationnement sur l'ensemble des voies communales et chemins ruraux en cas d'absence de Monsieur Mascré, adjoint délégué dans ce domaine.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par Mme PELLEGRINO Yvette devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire »

Article 2 : Le Maire de la commune de Lavernose-Lacasse, le Secrétaire Général et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmis à Mme la Sous-Préfète.

Lavernose-Lacasse, le 02/02/2023

Le Maire
Alain DELSOL

